



Information sur mes droits de successions

Par **max557174**, le **03/09/2013 à 10:20**

bonjour,

voila je vous écris je suis dans une impasse,ma grand mère est decedee en décembre 2011,étant dans le nord je n ai pu me rendre a son enterrement,mais a ce jour je n ai aucune information sur mes droits de successions,mon père étant fils unique,et avec mon père je n ai aucun contact,je n ai rien reçu du notaire mentionnant mes droits,mon père vis avec une femme qui lui monte la tête ,peur qu il vende la maison de famille,je m en remet a vous que puis je faire?

Par **janus2fr**, le **03/09/2013 à 10:42**

Bonjour,

En l'absence de testament de la part de votre grand mère vous léguant une partie de ses biens, vous n'êtes pas héritier. C'est votre père (s'il est bien le fils de votre grand mère comme je l'ai compris) qui hérite.

Par **max557174**, le **04/09/2013 à 10:23**

oui,bonjour il est bien le fils,de plus ma grand mère était veuve,mais comment faire,des son décès je n ai eu aucune information de la part du notaire,pensez vous que je puisse lui écrire pour avoir des informations?il y a t il un recours pour le savoir si testament ou non?est ce que il y a un texte de loi stipulant d être informer sachant que je suis son fils?

Par **youris**, le **04/09/2013 à 10:57**

bjr,

si le notaire ne vous a pas contacté, c'est que vous n'êtes héritier, et il n'existe aucune obligation que le notaire informe toute la famille du décès d'un de ses membres.

comme l'écrit janus seul un testament pouvait vous rendre héritier.

si votre père est propriétaire de cette maison, il peut en faire ce qu'il veut.

cdt

Par **max557174**, le **05/09/2013** à **10:19**

bjr je vous remercie pour ces informations